

A PLUS INNOVATION **2013**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

DURÉE DE BLOCAGE DE 6 ANS MINIMUM POUVANT ALLER JUSQU'À 8 ANS MAXIMUM
SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT JUSQU'AU 31/12/2021)



AVERTISSEMENT

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Il existe en outre un risque lié à l'investissement en PME innovantes en phase de développement : les PME Eligibles, de par leur taille restreinte et leur caractère innovant peuvent être particulièrement sensibles aux évolutions négatives de la conjoncture économique.

A PLUS INNOVATION 2013 EST POSITIONNÉ POUR BÉNÉFICIER D'UN ÉCOSYSTÈME D'EXCELLENCE EN FRANCE

LA RECHERCHE



La France bénéficie d'un écosystème de l'innovation unique et historique.

En effet, la qualité de notre recherche académique est reconnue dans le monde comme une des plus performantes et des plus créatives. Le nombre de brevets déposés par la France chaque année en atteste et confirme son positionnement international.

Depuis plusieurs années, les grands pôles de recherche ont créé des structures spécialisées dans le financement et l'accompagnement à la création d'entreprise afin de valoriser cette recherche.

A PLUS INNOVATION 2013 A POUR OBJECTIF **de financer des entreprises issues de ces structures et de les accompagner dans leur développement.**

→ Avantages de ce type d'entreprises :

- Des technologies le plus souvent industrielles
- Des valeurs d'actifs tangibles (brevets, structure de production...)
- Des managers très motivés
- Le soutien logistique et financier des centres de recherche dont ils sont issus

LES INCUBATEURS



La France a su développer un réseau d'incubateurs spécialisés et régionaux particulièrement dense et dynamique.

Acteur de l'innovation, les incubateurs jouent un rôle essentiel dans la maturation de projets innovants. Leur mission est de détecter et d'accompagner les entrepreneurs les plus prometteurs de la création de l'entreprise à la mise en marché des produits et services proposés.

Ces incubateurs sont aujourd'hui des viviers de jeunes entreprises innovantes.

A PLUS INNOVATION 2013 A POUR OBJECTIF **d'accompagner ces entreprises issues des incubateurs français pour en assurer le développement.**

→ Avantage :

- Des entreprises sélectionnées par les incubateurs pour leur caractère innovant et leur fort potentiel de croissance
- Un encadrement opérationnel par des experts de l'écosystème dès le plus jeune âge
- Une R&D validée et une mise en marché déjà effective




UNE GESTION CONFIEE À UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

A Plus Finance compte déjà près de 70 m€ investis dans une vingtaine de sociétés ayant eu ce type de parcours.

Cet historique place l'équipe de gestion d'A Plus Finance comme l'un des investisseurs majeurs dans cette industrie.

Cette reconnaissance donne accès à un grand nombre de PME, permettant de sélectionner les plus qualifiées.

PRINCIPES DE SÉLECTION DES PME



LE FONDS SERA INVESTI À 100%
DANS LES PME ÉLIGIBLES
ET PERMET AINSI
UNE RÉDUCTION D'ISF
AU TAUX MAXIMUM DE 50%
DE L'INVESTISSEMENT.

Typologie d'opérations

- Financement de Spin-off issus des centres de recherche (prise d'indépendance d'un département issu d'une structure globale)
- Financement de projets de croissance issus des incubateurs

Mode de financement

- Majoritairement actions avec possibilité d'utiliser des instruments de rendement (OC, OBSA,...)
- Participation moyenne entre 1 et 2,5M€

Caractéristique des entreprises

- Des sociétés ayant bénéficié des ressources de R&D avec un contenu technologique fort
- Chiffre d'affaires jusqu'à 10 M€
- Besoins de financement compris entre 1 M€ et 10 M€

Scénarios de sortie des participations

- Sortie totale auprès d'un acteur industriel
- Opération avec un nouveau partenaire financier
- Introduction en bourse



Cet investissement, impliquant un risque de perte en capital et une durée de blocage de 6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31/12/2021) vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants, sur option :

SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE VERSEMENT CONSTITUE UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'UNE RÉDUCTION ISF ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

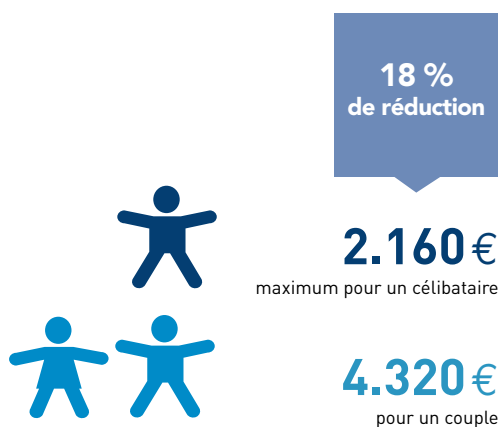
- D'une réduction d'ISF, plafonnée à 18 000 euros, correspondant à 50% de votre versement net (hors droits d'entrée), pondérée par le pourcentage du fonds investi dans les sociétés éligibles (100%), soit 50% de réduction ISF ;
- D'une exonération d'ISF du montant de la souscription investie dans les sociétés éligibles. Ainsi 100% de votre investissement sort de l'actif taxable au titre de l'ISF, et ce pendant toute la durée de vie du fonds.
- A l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

**FONDS INVESTI À 100%
EN PME ÉLIGIBLES
SOIT 50% DE RÉDUCTION ISF
OU 18% DE RÉDUCTION D'IR**

SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE VERSEMENT CONSTITUE UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'UNE RÉDUCTION IR ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- D'une réduction d'impôt de 18 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple
- A l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

IMPÔT SUR LE REVENU



IMPÔT SUR LA FORTUNE



A PLUS FINANCE

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante, détenue par son management, spécialisée dans quatre domaines d'expertises : le capital investissement, la multigestion, le financement du cinéma et l'immobilier (OPCI). A ce titre, l'équipe de 22 personnes gère plus de 450 millions d'euros d'actifs.

Nous investissons en capital et en obligations convertibles dans tous les secteurs de croissance.

CHIFFRES CLÉS

4 domaines d'expertise

Financement des PME - Cinéma - Multi-Gestion - Immobilier

22

professionnels
au service de
l'investissement

15 ANS

d'expérience dans
la gestion d'actifs

450 M€

d'actifs
sous gestion

100 %

indépendante
détenue par
son management



L'ÉQUIPE DE GESTION EQUITY



Jean-Michel Pimont
Directeur
Associé en
charge du Capital
Investissement



Tuan Tran
Directeur de
Participations



Mathieu Goudot
Directeur de
Participations



Alice Besomi
Analyste

UNE GESTION RECONNUE PAR LES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES



Le palmarès Gestion de Fortune prime chaque année les Sociétés de Gestion avec lesquelles les Conseillers en Gestion de Patrimoine déclarent le plus travailler

Le prix Capital Investissement récompense le fonds d'investissement détenant le plus de participations parmi les 50 lauréats du Prix Deloitte Technology Fast 50

A PLUS INNOVATION 2013

Forme juridique : A PLUS INNOVATION 2013
est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour la gestion de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 31/12/2013
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 6 à 8 ans
Code ISIN : FR0011417971

FRAIS

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1er exercice comptable.

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement

- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégataire administratif et comptable.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0.63	0.63
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.46	1.53
Frais de constitution	0.14	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.5	N/A
Frais de gestion indirects	0.025	N/A
Total	TFAMGD= 4.76	TFAMD = 2.16

RESPECT DES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012 DES FCPI GÉRÉS PAR A PLUS FINANCE :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2012	Date maximum d'atteinte du ratio d'actifs éligibles
A plus Innovation 3 (en cours de liquidation)	Décembre 2003	59,80%	31/05/2006
A Plus Innovation 4 (en cours de liquidation)	Décembre 2004	44,39%	31/05/2007
A Plus Innovation 5t	Décembre 2005	71,88%	31/05/2008
A Plus Innovation 6	Décembre 2006	65,79%	31/05/2009
A Plus Innovation 7	Décembre 2007	60,60%	31/05/2010
A Plus Planet	Décembre 2007	61,34%	31/05/2010
A Plus Croissance	Mai 2008	60,17%	30/04/2011
A Plus Innovation 8	Décembre 2008	66,18%	30/04/2011
A Plus Planet 2	Décembre 2008	61,89%	31/05/2011
A Plus Croissance 2	Mai 2009	79,95%	30/06/2011
A Plus Innovation 9	Décembre 2009	62,81%	30/09/2011
A Plus Planet 3	Décembre 2009	62,42%	30/09/2011
A Plus E-Business 10	Juin 2010	100%	30/04/2012
A Plus Innovation 10	Décembre 2010	60,44%	31/10/2012
A Plus E-Business 11	Juin 2011	75,52%	30/04/2013
A Plus Innovation 11	Décembre 2011	19,57%	31/10/2013
A Plus Evolution 11	Décembre 2011	29,50%	31/10/2013
A Plus E-Business 12	Juin 2012	0	30/04/2014

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 8 années sur décision de la société de gestion à compter de la date de création du fonds (soit jusqu'au 31 décembre 2021 au maximum), sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le règlement.

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 08 mars 2013

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 300 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 98 051 - RCS 420 400 699 Paris

8 rue Bellini 75016 Paris - France - Tél. : 33 (0)1 40 08 03 40

www.aplusfinance.com